



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION DU 21 NOVEMBRE 2025**

Liste d'émargement / présences

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (12)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais		VACANT / En cours de remplacement (VANNOBEL Bernadette)	
Départements	Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Présent
	Nord	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Excusée Mandat à M.DISSAUX
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau		CORDIER Nicole	Excusée
		LECLERCQ Jérôme*	Présent
		LEMAIRE Patrick	Excusé
		MAMETZ Danielle*	Présente
		RAOULT Paul	Présent
		TELLIEZ Nathalie	Excusée
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau		FLAMENGOT Georges*	Excusé
		LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée Mandat à Mme MAMETZ
1 autre représentant du collège au CB		FLAJOLET André - Président*	Présent
USAGERS NON ECONOMIQUES (7)			
Associations agréées de Protection de la Nature (Membres de droit)		VACANT / En cours de remplacement (LUGEZ Geneviève)	
		HUGENTOBLE Eric	Excusé
		PATRIS Jacques	Présent
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique		CADET Jocelyne	Excusée Mandat à M.PATRIS
		SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Excusé
Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (membres de droit)		BARBIER Luc	Présent
Assoc. agréées de Protection de la Nature compétence littoral milieux marins		VACANT / En cours de remplacement (BIGNON Jérôme)	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Agriculture		LEVEUGLE Emmanuel	Présent
Agriculture biologique (membre de droit)		PROUST Jean-Louis	Présent
Industrie		VASSANT Charlotte	Excusée
2 autres représentants du collège au CB		BOUCHAIN Judith	Présente
		VACANT / En cours de remplacement (RICARD Morgane)	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand		Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant		Excusé	Représenté par M. DEVISME Simon, M. MASSELOT David, Mme PATTE Elodie
Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant		Excusé	
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant		Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant		Excusé	
Directeur Territorial NPDC de VNF RYCKEBUSCH Gilles ou son représentant		Excusé	Représenté par M.ASSET Thibaud
Directeur Général de l'OFB THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant		Excusé	

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN (10)			
Assoc. Agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	BLANCHARD Michel	Excusé	Représenté par M.PAWAR
	FORTIER Francis	Présent	
	SKIERSKI Daniel	Excusé	
Pêche maritime	DACHICOURT Bruno	Excusé	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	LECONTE Paulin	Excusé	
Associations agréées de protection de la nature	BRUYELLE Jean-Charles	Présent	
	VACANT		
	MARIETTE Michel	Excusé	
	WATTEZ Céline	Excusée	
Comité Régional de la biodiversité	HARLE D'OPHOVE Guy	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Présent	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale par intérim de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Présente	
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie (15)			
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Excusé	Représenté par M.BULTE Thomas	
FONTAINE Jean-Paul SAGE Scarpe Aval	Présent	Accompagné de Mme LAFONTAINE Adeline	
MEQUIGNON Alain SAGE de l'Audomarois	Excusé	Représenté par M. QUIGNEAU Romain	
BLONDEAU Alain SAGE de Marque Deule	Excusé		
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Présent		
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Excusé	Représenté par Mme LIEVAL	
LECLERCQ Jérôme SAGE de Haute Somme	Présent		
STOTER Jean-Jacques SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers	Présent	Accompagné de Mme DELASSUS	
CAZIN Thierry SAGE du Boulonnais	Présent	Représenté par Mme PAGHENT Lucie et Mme FROT Elisabeth (SYMSAGEB - SAGE Boulonnais)	
DEJONGHE Henri SAGE Authie	Excusé		
TETARD Ghislain SAGE Canche	Excusé		
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent	Accompagné de M. GIRARDOT Luc	
SPAS Thierry SAGE Scarpe Amont	Présent	Accompagné de Mme FLEURQUIN Coralie	
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé	Représenté par Mme HOPQUIN Lucile	
VALOIS Patrick SAGE de L'Yser	Excusé	Représenté par Mme VANPEENE Frédérique	
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
		Présents	
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration			
PENISSON Buno		Excusé	
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration			
VERHAEGHE Séverine		Excusée	

Autres Divers	
Prestataire PV / H2COM (MME SERNA)	Présente
Internes	
	Présents
VINCENT Isabelle	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
BOLZAN Dorothée	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
LERNON Maxime	Présent
MAILLET Celine	Présente
JOURDAN Stéphane	Présent
VERHAEGHE Hubert	Présent
VALLEE Karine	Présente
MOSIO Didier	Présent
COUSSEMENT Mathilde	Présente
CANLER Hervé	Présent
PREIZAL Ludivine	Présente
BROCHET Sandrine	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 26 septembre 2025	X			Adoption à l'unanimité
2.2 (3)		Avis préliminaire de l'Etat des lieux	AF			Avis favorable à l'unanimité moins 1 abstention de M. LEVEUGLE Emmanuel et moyennant les remarques exprimées en séance et reprises dans le procès-verbal de séance. La Commission prend en compte les éléments fournis, reste en attente de la définition des concepts, remercie les services de l'agence, de la DREAL et de la DRAAF et de l'OFB associés et demande l'intégration de ses remarques dans le document final.

Ordre du Jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 26 septembre 2025
- 2 - Synthèse des principaux enjeux : suites de la consultation
- 3 - État des lieux du bassin Artois-Picardie (soumis pour avis préliminaire avant CB)
- 4 - Retour sur l'étude de progrès Artois-Picardie

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président FLAJOLET constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14 heures 03. Il souhaite la bienvenue et rappelle que cette réunion est importante, avec à son ordre du jour le sujet du futur SDAGE.

Madame MATYKOWSKI indique qu'une partie de cette séance sera consacrée à l'examen de la première version de l'Etat des Lieux (EdL), dans l'objectif de le présenter pour approbation au Comité de Bassin le 12 décembre. Cet Etat des Lieux constitue le point de départ des réflexions sur le SDAGE. Deux premiers groupes de travail seront mis en place dans ce sens dès le mercredi 26 novembre, le matin sur les pollutions ponctuelles, et l'après-midi sur tout ce qui concerne les milieux naturels. Deux autres séances de groupes de travail auront lieu le 3 décembre, puis dans la matinée du 12 décembre. Elle rappelle que l'objectif est d'avoir un projet de SDAGE pour l'été 2026.

Elle ajoute que le dossier de la séance de ce jour comprend un point assez complet sur l'EdL, qui est un sujet national puisque tous les bassins travaillent actuellement sur le leur, ainsi qu'un retour sur une étude faite au niveau du bassin Artois-Picardie sur l'examen de chroniques longues de suivi de la qualité des eaux superficielles. Alors que l'Etat des Lieux apporte une photographie à un instant donné, avec essentiellement des données de 2021 à 2023, cette étude permet de montrer une autre facette de l'évolution des pressions à une échelle de 20 ou 30 ans afin de pouvoir se projeter sur des orientations à prendre dans un programme de mesures dont le projet sera également présenté pour adoption en comité de bassin à l'été 2026, et qui implique une capacité d'intervention et d'accompagnement des acteurs par rapport à l'évolution d'un certain nombre de pratiques ou de projets.

POINT DÉCISIONNEL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Président FLAJOLET demande s'il y a des questions ou observations.

Pas de remarque.

***Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
du 26 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.***

POINTS D'INFORMATION

2 - SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX : SUITES DE LA CONSULTATION

Madame MATYKOWSKI, en préambule, précise qu'il s'agit d'un travail conjoint de l'ensemble des services du secrétariat technique de bassin, donc de collaborateurs de l'agence, mais également de la DREAL, de l'OFB et d'un certain nombre de structures qui ont participé à tous les groupes de travail.

Madame BOUGHABA présente le point n°2 en référence au diaporama de séance, « suites de la consultation relative à la synthèse des principaux enjeux du futur SDAGE ».

Pas de remarque.

SOUMIS POUR AVIS PRÉLIMINAIRE AVANT CB

3 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur EUVERTE présente, en référence aux diaporama (point n°3) et dossier de séance (point n°2.2), « état des lieux du bassin Artois-Picardie ».

Remarques et débats :

Monsieur le Président FLAJOLET invite les membres de la commission à prendre la parole.

Monsieur PATRIS se dit perplexe, car, bien que cet état des lieux soit très exhaustif et qu'il représente un énorme travail, il souhaite préciser que 100 % de la pollution atmosphérique est un risque pour le bassin, au même titre que les pollutions diffuses. Il souligne qu'il faut prendre en compte les liens inextricables entre air, eau et sol, et appelle à travailler ensemble sur la réduction du risque de pollution atmosphérique. Les inventaires très précis tenus depuis 1992 ou 1993 montrent qu'un certain nombre de polluants ont été réduits de 50 %. D'autres polluants plus récents ne sont pas encore mesurés, mais cette évolution montre qu'il est possible d'agir sur ce point.

Monsieur STOTER reconnaît que la présentation faite est intéressante et fortement étayée, mais il s'interroge quant au recueil des données, notamment sur la possibilité de recueillir ou non la totalité des données sur chacun des sujets évoqués.

Par ailleurs, il admet que des approximations sont parfois nécessaires et reprend à cet égard une donnée sur la pression diffuse agricole concernant l'achat de produits phytosanitaires sur les cinq dernières années, permettant de combler l'absence d'informations précises sur les lieux et méthodes d'usage. Cette donnée permet de montrer que le risque de pression diffuse agricole se situe sur la totalité du bassin versant Artois-Picardie, et il admet que cette confirmation est utile quoique sans surprise.

De plus, concernant la pression domestique, les données relatives au département de la Somme montrent que l'assainissement non collectif (ANC) est un problème à de nombreux endroits, et il estime donc surprenant qu'une très grande partie du bassin de la Somme soit classée dans la catégorie « pas de risque ». Il souhaite savoir s'il n'y a réellement pas de risque ou s'il n'y a pas d'informations qui permettent d'évaluer le risque.

Enfin, alors que le SDAGE 2022-2027 arrive à sa fin en termes d'application et qu'un travail est entrepris sur le SDAGE 2028-2032, il demande combien de SAGE sont en cohérence par rapport aux zones humides du SDAGE actuel.

Monsieur EUVERTE confirme que toutes les données mobilisables l'ont été, à l'exception de certaines, trop éparses. Toutes les données mobilisées ont été assemblées dans un document intitulé « recueil de données », qui représente la base de données à disposition.

Sur le point concernant l'assainissement non collectif, la carte à disposition reprend plusieurs informations issues des SPANC et des ZEE (zone à enjeu environnemental) et ZES (zone à enjeu sanitaire) afin de répondre à la question du lien entre pression-état et pression ANC-état. Alors que l'ANC peut devenir un levier pour atteindre le bon état à certains endroits, il ne semble pas que cela le soit pour d'autres. Le fait que cela reste en blanc sur la carte n'implique pas que cela soit écarté du programme de mesures, mais l'analyse du risque laisse pour le moment penser que l'ANC n'est pas le levier pertinent sur des territoires de la Somme et qu'il faut agir sur d'autres leviers pour aller vers le bon état. Enfin, la classification « pas de risque » ne signifie pas qu'il y ait une absence de données et l'analyse a été faite de manière complète et identique sur l'ensemble des masses d'eau du bassin Artois-Picardie.

Monsieur STOTER relève que PERISCOP ne s'est pas intéressé à toutes les masses d'eau.

Monsieur EUVERTE objecte que cela a bien été le cas puisque toutes les masses d'eau du bassin Artois-Picardie ont été vues, avec la tenue de 25 comités de masses d'eau et 70 plateaux représentant toutes les masses d'eau du bassin.

Monsieur STOTER observe que sa dernière question est restée sans réponse.

Monsieur le Président FLAJOLET demande s'il existe un état des lieux par SAGE des zones humides et s'il est possible de connaître le pourcentage de cohérence par rapport au SDAGE.

Monsieur EUVERTE indique que cela ne figure pas dans l'état des lieux.

Monsieur DOLLET indique que le sujet des zones humides sera traité dans le GT qui aura lieu mercredi après-midi. Il rappelle que, dans le cadre du SDAGE actuel, figurait une obligation d'avoir une séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser) avec une compensation suite à destruction de zones humides à 300 % quand le SAGE n'avait pas engagé une cartographie sur les zones humides. Cela n'obligeait pas à avoir une cartographie complète, mais au moins à engager ce travail. Cela reste encore à valider. Il semblerait que la presque totalité des SAGE ait engagé cette démarche. Cela lui paraît utile bien qu'insuffisant, et ce travail reste à poursuivre.

Monsieur JOURDAN complète ces propos en précisant que les données qui figurent dans l'état des lieux et les données présentées dans la matinée en Commission Permanente Eau et agriculture répertorient toutes les sources de données sur les zones humides, dont les zones humides des SAGE. En revanche, les SAGE n'ont fait remonter leurs données d'inventaires zones humides qu'à 65 % en Artois-Picardie. Il précise que la présentation qui peut être faite de la donnée zones humides est relative à celles du réseau partenarial des zones humides, c'est-à-dire qu'il s'agit souvent de la donnée de prélocalisation et de la donnée géomatique sur l'un ou l'autre des deux critères végétation et sol. Il souligne qu'il convient de distinguer ce qu'on appelle la donnée zones humides prélocalisation des données zones humides réglementaires qui s'appuient systématiquement sur des inventaires pédologiques et des recensements de la donnée végétation d'un point de vue réglementaire. Dans la donnée du réseau partenarial zones humides figurent deux sortes de données : les zones humides prélocalisées d'un point de vue géomatique et les zones humides effectives qui s'appuient sur un inventaire respectant les critères de l'arrêté réglementaire définissant

les zones humides. Sur ces aspects, les données dans le bassin sont bien renseignées si leur remontée dans le cadre du RPDZH (Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides) est bien effectuée, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Il indique qu'il en sera question lors du groupe de travail spécifique SDAGE du 26 novembre et précise que, pour Artois-Picardie, les trois catégories de zones humides sont définies dans la disposition *ad hoc*.

Monsieur BRUYELLE indique qu'en ce qui concerne le bassin versant de la Canche, les zones humides sont à jour dans le cadre du SDAGE actuel. En revanche, il observe que ce n'est pas exhaustif, puisque cela est basé sur les zones humides des vallées alors qu'il y a des quantités de zones humides restées ignorées dans les hauteurs, qui ne sont pas délimitées. Par ailleurs, il ne voit pas comment faire pour ces zones des inventaires aussi détaillés qu'en vallées, bien que la prélocalisation donne déjà un certain nombre d'informations.

Monsieur FONTAINE demande que soient précisés les indicateurs utilisés pour la prospective à l'horizon 2050 et souhaite savoir si la démographie en baisse sur le territoire a été prise en compte.

Monsieur EUVERTE explique que des ateliers ont été organisés l'année dernière. Beaucoup d'acteurs du bassin ont été invités. Les données par territoire telles que les consommations d'eau ou le nombre d'établissements industriels ont été affichées et l'avis des personnes présentes quant aux évolutions envisagées a été recueilli. Cela recouvre une logique de retour des acteurs et apporte un point de vue éclairé par la technicité, sans qu'il y ait de dimension statistique ou scientifique.

Monsieur FONTAINE observe que, malgré les efforts de chacun, les effets restent minimes. Il suggère que le rapport laisse quelques lueurs d'espoir et oriente vers quelques leviers afin que les successeurs des membres de la commission ne soient pas dans le désespoir et puissent poursuivre la dynamique en cours. Le diagnostic posé dans l'état des lieux lui semble rude, bien que réaliste.

Monsieur DOLLET admet que ce diagnostic est rude, mais il souligne que le Plan Eau n'y a pas été intégré. Celui-ci vise -10 % de baisse de prélèvement à horizon 2030, avec 2019 comme année de référence. À la demande de certains administrateurs, une moyenne a été faite entre 2018, 2019 et 2020 pour atténuer les effets de la météorologie sur l'irrigation notamment. Lors des ateliers, le scénario a été estimé par les participants, avec l'aide d'un bureau d'étude. Sur le Plan Eau, irrigation mise à part, depuis 2019, la baisse est continue et progressive, sur les consommations domestiques et les consommations industrielles. Sur ce dernier point, il est toutefois difficile de savoir si cela est lié à une baisse des consommations d'eau de l'industrie ou à la fermeture d'un certain nombre d'industries. Le constat n'est peut-être pas extraordinaire, mais le Plan Eau montre tout de même une prise de conscience grâce au travail effectué auprès des foyers. Par ailleurs, une étude menée avec l'INSEE montre que la baisse démographique est compensée par la multiplication des foyers monoparentaux et que cela n'entraîne pas une diminution de la consommation d'eau. En revanche, des actions, comme la distribution de kits à la suite du Plan Eau, permettent une baisse de la consommation d'eau des foyers.

Monsieur le Président FLAJOLET invite à faire figurer en introduction quelques mots sur la définition des concepts, sur le dérèglement climatique, sur l'évolution de la démographie, sur les ruptures sociétales, qui ne permettent pas d'atténuer le contenu du rapport, mais de le contextualiser dans un schéma qui dépasse le cadre local. De plus, il lui paraît nécessaire de mentionner que certains concepts sont des approximations et que leur définition reste à parfaire. Il en est ainsi de l'expression « zones humides », qui ne permet pas de préciser si certaines sont exceptionnelles ou temporaires. Un vocabulaire incertain lui semble menacer tout l'édifice.

Monsieur FORTIER a l'impression que les indicateurs initient une course vers des objectifs qui restent inatteignables.

Sur ce point, il ignore si l'objectif d'économie de masses d'eau défini par le dernier plan a été atteint. Concernant l'état écologique des cours d'eau, il se dit inquiet de leur état physico-chimique dans un contexte de réchauffement climatique avec certaines substances qui, avec quelques degrés en plus, transforment la cinétique chimique. Il a peu d'espoir que ce réchauffement des cours d'eau aille dans le bon sens, avec des débits d'étiage de plus en plus sévères. En relation avec le sujet des zones humides, il convient aussi de parler des petits fossés jusqu'aux fleuves, avec les chevelus et connexions latérales qui vont nourrir les nappes phréatiques de façon tout aussi importante que les cours d'eau tels qu'ils sont légalement définis.

Sur le territoire qu'il connaît, il observe que le constat peut être partagé, mais que les objectifs ne le sont pas forcément. La transmission aux générations futures est désormais un souci commun, puisqu'une guerre de l'eau pourrait s'annoncer dans une cinquantaine d'années. Cependant, il mentionne un exemple contraire à cette préoccupation commune : sur le Boulonnais, alors qu'une nappe phréatique d'eau de mer rentre dans les terres et produit un phénomène d'osmose qui dégrade la qualité des sols et impacte l'agriculture, le comité de ressources en eau a pris un arrêté de sécheresse fin août alors qu'il aurait pu être plus précoce. Que cela ait été fait tardivement, alors que la station de Carly était prête à désamorcer, que le ravitaillement de populations devait être envisagé et qu'un quatrième forage est demandé depuis longtemps pour sécuriser l'approvisionnement en eau, le questionne. Il évoque une incompréhension au sein des syndicats de rivière dont il a déjà fait part. La situation stagne depuis plusieurs années sur la prévention des inondations, notamment à propos de la continuité écologique Huby-Saint-Leu. Les déclarations concernant la mise en place de la GEMAPI ne lui semblent pas correspondre aux pratiques qui ne vont pas toujours dans le bon sens. Il appelle à plus de bon sens et d'action décloisonnée pour une amélioration des états des cours d'eau à partir d'objectifs partagés.

Madame MATYKOWSKI souligne que la trajectoire sobriété, qui a été présentée à une réunion des présidents de SAGE, va dans le bon sens.

Monsieur DOLLET précise que la trajectoire est axée sur 2030, alors que nous ne sommes qu'en 2025. Les -10 % sont aussi axés sur 2030 et le chiffre atteint est déjà de -12 % cette année, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait plus rien à faire, puisque d'une part, l'irrigation est dépendante de la météorologie et impacte ce pourcentage, et que d'autre part, le flat industriel demandé par le Préfet Coordonnateur de bassin au Conseil d'Administration entraîne une baisse des prélèvements pour l'industrie, mais aussi une remontée attendue dans les années à venir. Les usines de batteries, notamment, sont consommatrices d'eau. Bien que le chiffre de 483 millions de mètres cube d'économie d'eau soit atteint aujourd'hui, l'objectif de 2030 doit rester constant.

Monsieur le Président FLAJOLET souligne l'importance des propos de Monsieur DOLLET, en raison du processus d'économies engagé et du fait que la vision globale ne doit pas cacher les disparités locales. Demain un EPR et l'entreprise Verkor seront installés dans le Dunkerquois, mais cela n'empêche pas qu'une réflexion y soit actuellement menée sur l'utilisation d'une eau issue de process industriels ne servant à personne pour le moment. Ce mouvement doit être évalué avec des thermomètres décidés aujourd'hui et acceptés maintenant par tous. Un travail de précision doit encore être apporté, afin que chacun puisse apporter sa contribution et participer du résultat.

Madame MAMETZ remarque qu'il est difficile de savoir ce qui se serait passé en l'absence d'actions mises en œuvre dans le cadre du SDAGE. Les positions doivent évidemment être constamment revues en fonction de l'évolution du monde, et, globalement, le bilan serait plus catastrophique si rien n'avait été fait. Elle évoque les périodes de sécheresse connues dans la région, notamment

dans le Nord, et le travail des préfets, qu'elle estime courageux concernant des arrêtés de sécheresse précoces qui ont eu des effets sur la diminution de la consommation. En revanche, en l'absence d'arrêté de sécheresse, la consommation augmente et il faut donc prendre en compte tous les éléments et indicateurs. Concernant l'industrie, elle relève que celle-ci fait beaucoup d'efforts et prend l'exemple de Coca-Cola, qui a diminué ses consommations en eau à production constante de 44 000 mètres cubes d'eau par an. Toutefois, Coca-Cola a ouvert de nouvelles lignes de production et achète désormais non plus 600 000 mètres cubes d'eau par an, mais 900 000, ce qui relativise les économies de 44 000 mètres cubes. Tous ces critères doivent être pris en compte et, selon les territoires et les années, les pressions seront différentes et les résultats contrastés. Elle salue le travail qui a été fait, car il est très difficile d'avoir une photographie exhaustive des objectifs atteints.

Par ailleurs, elle demande, à propos des masses d'eau souterraines, comment s'explique le bon état chimique de la masse d'eau des Sables de Flandres, qui subit pourtant d'énormes pressions et souvent des risques élevés.

Monsieur EUVERTE répond que le suivi est fait sur l'ensemble des masses d'eau. Cette masse des Sables du Landénien au nord des Flandres est une masse d'eau sollicitée pour l'agriculture, l'irrigation et un peu pour l'usage industriel, non pour l'eau potable. Cette masse d'eau est protégée par une partie argileuse, les activités anthropiques impactent les eaux de surface et finalement très peu cette zone.

Monsieur le Président FLAJOLET propose que l'avis de la commission soit le suivant : *« La Commission, après avoir écouté les rapporteurs, prend en compte les éléments fournis par l'agence, reste attentive à la nécessaire définition des concepts, remercie les membres de l'agence pour le travail fourni, et souhaite l'intégration de leurs remarques dans le document final. »*

Il estime que cela couvre le champ des espérances des uns, des déceptions des autres et des attentes des troisièmes, et que cela permet d'exprimer à Madame la Directrice de l'agence qu'elle a de très bons collaborateurs. Il demande si cette proposition finale convient aux membres de la commission. Il rappelle que le rapport sera de nouveau présenté devant la commission dans des phases ultérieures, que les membres de la commission peuvent participer aux groupes de travail, et que ceux qui ont des responsabilités locales doivent vérifier que celles-ci s'inscrivent bien dans les nouveaux schémas et nouvelles perspectives fixées.

La Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification émet un avis préliminaire de l'état des lieux favorable à l'unanimité moins une abstention (Monsieur LEVEUGLE) moyennant les remarques exprimées en séance et reprises dans le procès-verbal de séance.

La Commission prend en compte les éléments fournis, reste en attente de la définition des concepts, remercie les services de l'agence, de la DREAL, de la DRAAF et de l'OFB associés et demande l'intégration de ses remarques dans le document final.

Madame MATYKOWSKI souhaite mettre en avant le fait que le travail des agents de l'Agence a été collectif, que des groupes de travail ont été pilotés par des membres de la DREAL, que des personnes de la DRAAF et de l'OFB y ont participé. Cela explique la richesse de ce travail, avec des confrontations aussi en interne pour améliorer la qualité du document.

4 - RETOUR SUR L'ÉTUDE DE PROGRÈS ARTOIS-PICARDIE

Madame MATYKOWSKI mentionne que cette étude de progrès est appelée étude thermomètre en interne. L'idée est de regarder sur des chroniques longues l'évolution de mesures régulières sur l'état des masses d'eau. Alors que la possibilité d'un découragement face à l'état des lieux a été exprimée, cette étude peut donner une vision complémentaire.

Madame BOLZAN présente l'étude de progrès Artois-Picardie, en référence au diaporama de séance (point 4) et au dossier de séance (point 3).

Remarques et débats :

Monsieur le Président FLAJOLET remercie Madame BOLZAN pour cette présentation. Il incite à sensibiliser le grand public sur ces questions et à identifier les stations dont les résultats ne sont pas bons et ont des conséquences sur le résultat global, afin de pouvoir les conseiller. Il souligne qu'un regard en arrière permet de se rendre compte que la trajectoire passée n'est pas si mauvaise et de se rassurer sur le chemin à poursuivre.

Madame VANPEENE demande si la restitution va se faire SAGE par SAGE.

Madame BOLZAN répond qu'il n'y aura qu'une seule restitution globale pour l'ensemble du bassin à laquelle les SAGE peuvent participer. Le bureau d'études a mis en place une plateforme pour mettre en valeur les résultats et il est possible de le faire par SAGE. Après la restitution, il sera donc possible de les avoir séparément.

Monsieur le Président FLAJOLET remercie les nombreux animateurs de SAGE présents dans la salle.

Monsieur STOTER remercie Madame BOLZAN pour cette présentation explicite. Il relève que l'indice global composite se calcule sur des pourcentages et se demande s'il est vraiment fiable. De plus, en réponse aux précédents propos du président, il souligne que les résultats présentés montrent qu'un plateau aurait été atteint depuis une petite dizaine d'années. Il revient sur une remarque formulée à plusieurs reprises dans la présentation, selon laquelle le sud du bassin, soit la Somme, est plutôt en meilleur état, mais qu'il est aussi le plus sensible. Il souhaite insister sur le fait que, lorsqu'il y aura des restitutions par SAGE, il conviendrait de ne pas prétendre que le sud du bassin serait exemplaire, puisqu'il n'est pas facile d'atteindre les objectifs assignés, d'aller vers le bon état écologique des masses d'eau, comme il n'est pas non plus facile que les masses d'eau qui sont en bon état le demeurent. Il lui semble que le sud du bassin Artois-Picardie serait davantage impliqué en termes de gains nécessaires pour maintenir le bon état et acquérir de nouvelles masses d'eau dans ce bon état écologique.

Madame BOLZAN répond sur l'indice global composite. Elle explique qu'il s'agit de pourcentages parce qu'il existe des variations inter-annuelles ou intra-annuelles dans la surveillance réglementaire, qui rendrait les comparaisons en nombres non pertinentes.

Monsieur STOTER demande si cela est plus stable avec les pourcentages.

Madame BOLZAN précise qu'il ne s'agit pas de stabilité, mais de possibilité de comparaison.

Monsieur le Président FLAJOLET ajoute que la situation est similaire à celle d'un Tour de France où sont attaquées les étapes de montagne plus difficiles.

Monsieur DOLLET estime que Monsieur STOTER a bien résumé la situation. L'état des lieux a montré que 59 % des masses d'eau sont en état moyen, soit juste en dessous du bon état. Il y a bien un plateau, puisqu'il y a une augmentation de l'état moyen sans que soit passé le cap du bon état. Cette étude devrait permettre d'identifier les masses d'eau qui pourront passer ce cap pour le prochain SDAGE et permettre de mettre en œuvre toutes les actions du programme de mesure afin d'atteindre ce bon état avec un programme d'interventions le plus efficient possible. Le maintien du bon état est aussi un objectif de la DCE. La Somme est particulièrement concernée.

Madame MATYKOWSKI ajoute que l'état des lieux montre bien qu'un certain nombre de masses d'eau qui devaient arriver au bon état restent en moyen état. D'autres qui étaient en état médiocre progressent en moyen état. Cela converge vers cette idée de plafond. Sur le territoire de la Somme figuraient dans les objectifs du SDAGE actuel un certain nombre de masses d'eau pour lesquelles le bon état était visé. Il est vrai que l'étude de progrès montre bien ce risque de fluctuation et cette fragilité, qui va s'accroître par les effets du changement climatique. Se redonner des objectifs par rapport à un pourcentage de bon état nécessitera d'orienter l'accompagnement pour y parvenir, afin d'atteindre le bon état et ne pas régresser.

Monsieur STOTER estime qu'il faut rappeler les objectifs, savoir quel était le point de départ et quelle est l'évolution. L'agenda démocratique dans quelques mois oblige à faire œuvre de pédagogie pour expliquer et remobiliser, ce qui demande du temps. Il poursuit la métaphore sportive lancée par le Président et compare la situation à celle de marathoniens pour qui les derniers kilomètres sont les plus durs.

Monsieur BARBIER estime que les choses abordées sont complexes. Il dit se trouver mal à l'aise et rappelle que tout ce qui est fait aujourd'hui doit servir à préserver le vivant, alors qu'une observation de ce qui concerne les cours d'eau et les zones humides montre que cela n'est pas le cas. Sur le terrain, le lien n'est pas fait. L'état de dégradation est très conséquent. Son questionnement est le même sur le changement climatique, puisqu'il est impossible de dire quelle est la puissance de ce changement à l'œuvre. Il donne l'exemple des événements dramatiques récents en Italie, comparables à ceux qui s'étaient produits dans le Nord-Pas-de-Calais il y a deux ans, qui peuvent anéantir toute une démarche ou toute une procédure et un travail de grande qualité mis en place sur un temps très long. Le volet éducation lui semble essentiel, en lien avec la communication, car ces sujets sont ardues. Lui-même n'a pas saisi certains éléments chiffrés de la présentation, comme il suppose que c'est le cas pour les autres membres de la commission. Bien comprendre les éléments de la présentation et savoir les restituer aux habitants lui semble complexe, mais nécessaire dans les prochaines années.

Monsieur le Président FLAJOLET évoque le souvenir d'un pédagogue qui lui avait conseillé de toujours lire des choses qu'il ne comprenait pas afin d'apprendre.

Monsieur LEVEUGLE exprime l'intérêt qu'il y aurait à connaître les fonds géochimiques et l'évolution du stock.

Monsieur RAOULT se dit gêné, en tant que géographe, par l'usage de moyennes. Il donne pour exemple le nitrate qui est présent sur certains des 300 captages de son territoire, toujours aux mêmes endroits. Depuis 30 ans, les 50 milligrammes sont malheureusement toujours franchis ou frôlés aux mêmes endroits, tandis que le nitrate est absent de certains lieux pour des raisons purement géologiques qui empêchent son entrée dans les nappes phréatiques. Dans le Cambrasis, les efforts ne suffisent pas à le faire baisser. Le calcul d'une moyenne entre ces deux éléments ne permettra donc pas de montrer la réalité, c'est-à-dire qu'il y a toujours du nitrate dans le Cambrasis alors qu'il n'y en a pas à certains endroits de la vallée de la Sensée. Il estime que, les conditions

géographiques et hydrogéologiques étant différentes d'un lieu à l'autre, les moyennes ne servent qu'à se rassurer.

Madame MATYKOWSKI précise à Monsieur RAOULT que tout ce qui a été présenté dans l'étude concerne les eaux de surface.

Monsieur RAOULT admet que les agences de l'eau ont été créées pour s'occuper des eaux de surface, mais il lui semble que les nappes phréatiques sont essentielles, puisque 98 % des habitants de la région sont alimentés par des eaux de nappes phréatiques. Durant toutes les réunions avec les maires, il entend actuellement dire que l'eau potable n'est pas conforme. Il y a donc un décalage par rapport à ceux qui distribuent de l'eau et en ont la responsabilité. Que les captages deviennent conformes implique des coûts très élevés, et, même si l'Agence de l'eau s'en désintéresse, cela constitue pour lui son problème actuel en tant que responsable.

Madame MATYKOWSKI précise que l'Agence de l'eau ne se désintéresse pas des eaux souterraines. L'état des lieux, qui constituait le premier point de l'ordre du jour, comporte des chapitres sur les eaux souterraines, que ce soit en quantitatif ou en qualitatif. Cet état des lieux fera foi par rapport au SDAGE. Elle comprend que l'état des lieux soit décourageant, puisque le pourcentage des masses d'eau en bon état est en recul, de 22 % il y a cinq ou six ans à 12 % aujourd'hui. Mais l'étude sur les masses d'eau de surface a été faite pour cette raison, afin de rendre compte que, même si le bon état n'est pas atteint, un certain nombre d'indicateurs montre que l'on s'en approche et qu'il sera possible de fixer un objectif de bon état écologique des masses d'eau superficielles.

Madame BOLZAN indique que les résultats sont disponibles par station et par SAGE.

Monsieur RAOULT observe que les nitrates dans les eaux de surface vont ensuite dans la nappe phréatique.

Madame BOLZAN ajoute qu'ils vont ensuite dans la mer.

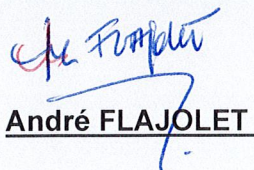
Monsieur le Président FLAJOLET relève que Monsieur RAOULT, ancien enseignant, considère que les moyennes n'ont pas grande signification.

Monsieur RAOULT estime que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux moyennes.

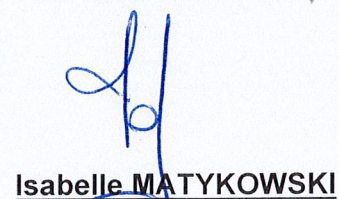
Monsieur le Président FLAJOLET remercie les personnes qui ont préparé cette réunion dense et invite à participer à toutes les réunions qui ont été rappelées.

La séance est levée à 16 heures 10.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION


André FLAJOLET

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE


Isabelle MATYKOWSKI

